



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 37647

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la mise en place des appartements thérapeutiques pour les toxicomanes, au sein desquels peuvent vivre des personnes seules, des femmes avec enfants, des pères avec enfants, ou des couples avec leurs enfants. Aujourd'hui, la plupart des « appartements thérapeutiques relais » permettent aux personnes d'acquérir et de jouir d'une certaine liberté et de mesurer leurs responsabilités. Mais cela les conduit aussi de manière plus abrupte à la solitude, à l'extérieur, à l'image de soi, bref, à ce qui caractérise leurs difficultés. Aussi, la prise en charge en appartement thérapeutique demande un accompagnement psychologique et social important afin d'aider la personne à faire l'expérience d'autres liens. Il s'agit de le soutenir et de l'accompagner dans un projet d'insertion souvent désiré mais redouté. Le réinvestissement de la relation à l'enfant doit également être pris en compte notamment à travers un travail avec les crèches ou les nourrices, puisque la journée s'avère souvent nécessaire pour permettre à la personne d'investir d'autres champs, de suivre une formation ou de trouver un travail dans le dispositif de droit commun. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend soutenir les mesures d'encadrement préconisées pour les toxicomanes hébergés en appartement thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37647

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6680

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)